



POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 26 octobre 1945

Le Conseil d'Etat

vu la requête des habitants du quai qui s'étend du Port Noir au bas de la rampe de Vésenas, adressée à M. le Maire de la commune de Cologny, demandant de donner à ce quai le nom de "quai de Cologny" ;

vu la lettre de M. le Maire de la commune de Cologny, adressée au Département des travaux publics en date du 3 octobre 1945 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 11 octobre 1945 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

A R R E T E :

De donner le nom de "quai de Cologny" au tronçon de la route cantonale No 1 (route de Thonon) compris entre la place de Trainant et le bas de la rampe de Vésenas.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Archives 1 ex.
Commune 1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier :

A. Combed